



14ème législature

Question N° : 5787	De Mme Annick Le Loch (Socialiste, républicain et citoyen - Finistère)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports, mer et pêche		Ministère attributaire > Transports, mer et pêche
Rubrique >enseignement technique et professionnel	Tête d'analyse >fonctionnement	Analyse > formations. lycées maritimes.
Question publiée au JO le : 02/10/2012 Réponse publiée au JO le : 15/01/2013 page : 628		

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la nécessité de soutenir l'enseignement professionnel maritime. Soutenir la pêche, c'est aussi pallier le déficit de marins qualifiés que rencontrent les armements et adapter l'offre de formation (initiale, continue, apprentissage) aux besoins des professionnels de la filière. Aussi, elle lui demande les mesures qu'il compte prendre en faveur de l'enseignement professionnel maritime pour le rendre davantage attractif et lui permettre notamment d'offrir des cursus post-bac en corrélation avec les besoins des filières de l'économie maritime et littorale.

Texte de la réponse

Les parcours de formation pour devenir marin professionnel sont organisés autour de deux filières dites A et B. La filière A est la filière académique accessible aux collégiens, lycéens ou étudiants. La filière B est la filière professionnelle qui s'adresse aux marins en cours de carrière, elle constitue un outil de promotion sociale indéniable. Débutée en 2009, la réforme de l'enseignement maritime a déjà permis une généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans dans tous les lycées professionnels maritimes et la délivrance du titre d'ingénieur par l'école nationale supérieure maritime dans le cadre de la filière A. Aujourd'hui, cette réforme se poursuit avec l'ensemble des acteurs des secteurs concernés (commerce, plaisance professionnelle, pêche) réunis au sein du Comité spécialisé de la formation professionnelle maritime (CSFPM). Ce dernier a décidé lors de sa réunion du 12 octobre dernier d'ouvrir deux nouveaux chantiers. Le premier vise à réformer la filière B afin de la rendre plus attractive, de la simplifier et de l'adapter aux contraintes internationales. Cette réforme doit également permettre d'anticiper les évolutions des métiers de la mer, de répondre aux demandes de qualification des armateurs et de permettre aux professionnels ainsi formés de se construire un parcours riche et diversifié. Le second chantier a pour objectif de poursuivre la construction d'une filière post-baccalauréat mais aussi de répondre aux sollicitations des familles et de certains élèves qui souhaitent poursuivre leurs études à l'issue d'un baccalauréat, avec la création d'un Brevet de technicien supérieur (BTS) dont il convient de définir les contours en fonction de l'emploi auquel ils se destinent. Les résultats des premiers travaux menés par les groupes mis en place devraient être présentés au CSFPM fin février 2013 et devraient mener à l'évolution des textes réglementaires correspondants. L'enseignement maritime est une priorité de la politique maritime du Gouvernement, présentée en conseil des ministres le 21 novembre dernier, afin de permettre la recherche de nouveaux débouchés pour les élèves dans les différents secteurs de l'économie maritime. A ce titre, les États généraux de l'enseignement maritime seront organisés en 2013, à la fois pour dynamiser l'enseignement maritime supérieur, mais également la formation délivrée au sein des lycées professionnels maritimes (LPM), rouages essentiels du dispositif.

